



JOURNÉE DE FORMATION
ORGANISÉE Le 23 Juin 2021

**Lieu : CCI Tarbes et Hautes Pyrénées
Centre Kennedy rue des évadés
65003 TARBES
L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Les conditions d'organisation de la journée
pourront évoluer en fonction des contraintes sanitaires**

De 09h00 à 16h15

**Le thème de cette formation plénière est issu de la convention signée notamment par
le TA de PAU, la DREAL Nouvelle Aquitaine et la CCEAG.**

8h30/9h00 Café d'accueil (sous réserve d'absence de contraintes sanitaires)

9h00/09h15 Ouverture de la journée par la présidente de la CCEAG – Valerie BEDERE

9h15/10h Présentation du dispositif de l'autorisation environnementale

- DDT 65 Clotilde NOEL-HETIER, adjointe au chef du service environnement risques eau et forêt – Objectifs de l'ordonnance, Intégration d'autorisations distinctes, Les textes concernés et leur champ d'application, Déroulement-type – la place de l'enquête publique.

10h – 10h45 : Spécificité des ICPE avec les procédures embarquées (carrières, éoliennes...)

- DREAL Occitanie Sophie DELMAS adjointe Chef UID 32-65 : Les changements apportés par la loi ASAP et le Guichet Unique Environnement (GUNenv) à l'autorisation environnementale.

10h45/11h Pause

11h – 11h45 : Etapes amont, certificat de projet

- PETR du Pays de Nestes : Etapes amont, témoignage dans le cadre d'un dossier d'autorisation d'un programme pluriannuel de gestion – DDT 65 les implications dans l'instruction du dossier r

11h45 – 12h15 : Contentieux et jurisprudence

- Tribunal administratif (Présence d'un Magistrat à confirmer)

12h15 – 14h Déjeuner (Restaurant du Golf Les Tumulus, 1 rue du bois, 65310 Laloubère).

14h -14h45 : Comment se construit un dossier de demande d'autorisation environnementale de carrière

- Bureau d'études ENCEM Pascal Mauffrey en Visioconférence ou en présence.

14h45-15h30 : Retours d'expérience d'autorisations environnementales carrières

- UNICEM Vincent Raynaud (Pt commission environnement UNPG) et Eugénie Philippe (GSM)

15h30 – 15h45 – Pause

15h45 – 16h15 : Retours d'expérience des commissaires enquêteurs sur l'autorisation environnementale par l'intervention de CE et les questions posées.

Date limite d'inscription pour la formation et le repas : le 16 juin 2021

**Le repas (22€) devra être réglé en arrivant par chèque uniquement. Tout repas réservé devra être payé.
Au-delà de cette date aucune inscription pour le repas ne sera prise en compte.**

L'équipe de formation de la CCEAG